

2021_CT2_524

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Aides aux entreprises 2022-2026"

Le 30 novembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Roger PELLENC, Président suppléant du Territoire, le 23 novembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BIANCO Kayané donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FREGEAC Olivier donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GARCIN Eric donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – MALLIÉ Richard donne pouvoir à GERARD Jacky – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AMAR Daniel – RUIZ Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : TERME Françoise

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Interventions économiques

■ Séance du 30 novembre 2021

05_2_02

■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Aides aux entreprises 2022-2026"

Le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

■ Séance du 16 décembre 2021

9225

■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Aides aux entreprises 2022-2026"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le souci de favoriser l'ancrage des entreprises industrielles sur le territoire, cette opération vise à soutenir principalement l'investissement immobilier des entreprises industrielles et de services à l'industrie. Les entreprises qui procèdent à la construction, à l'acquisition ou à l'extension de leurs locaux industriels s'inscrivent en effet dans une perspective d'installation durable sur le territoire. Leur projet immobilier est lié à un projet de développement de l'entreprise. Le dispositif d'aide à l'immobilier est ainsi conditionné par la création d'emplois. Le soutien financier de la Métropole permet aux entreprises d'avoir une marge accrue pour l'investissement productif qui va généralement de pair avec l'investissement immobilier. Il est toutefois possible d'intervenir ponctuellement sur le cofinancement de l'investissement productif, en vertu de la convention cadre signée avec la Région, chef de file en matière de développement économique. Le Territoire est sollicité par les entreprises au fil de l'eau.

Depuis la mise en place du dispositif en 2012, plus de 60 entreprises ont été soutenues à l'échelle du Pays d'Aix. Les subventions attribuées s'élèvent à un montant total de 6 M€. Le soutien financier du Pays d'Aix a contribué à consolider les entreprises et à créer environ 350 emplois directs.

S'agissant d'un dispositif récurrent ayant fait l'objet d'une première autorisation de programme de 2 M€, augmentée à deux reprises pour atteindre 3 M€, il est proposé de mettre en place une nouvelle AP, afin de pouvoir clôturer l'AP n°1 lorsque tous les projets auront été soldés. Les crédits de paiement sont généralement lissés sur deux ou trois ans.

Il convient de noter que l'aide à l'immobilier est une compétence propre de la Métropole. Sur la base du règlement voté par le Conseil de la Métropole, après sollicitation de l'entreprise, les services examinent l'éligibilité du projet, échangent avec l'entreprise, procèdent à la constitution et à l'instruction du dossier et préparent le projet de délibération soumise au vote du Conseil de Territoire.

L'opération d'investissement 2021201400 « Aides aux entreprises 2022 - 2026 », d'un montant de 3.100.000 € inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, enregistrée dans l'autorisation de programme P080 Implantation et Développement d'entreprises métropolitaines de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° ECO 002-5978/19/CM du Conseil de la Métropole portant approbation d'un dispositif métropolitain d'aide à l'investissement immobilier des entreprises et du règlement afférent ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 30 novembre 2021.

**Où il le rapport ci-dessus,
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 3.100.000 € T.T.C selon le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2021201400, « *Aides aux entreprises 2022-2026* » pour un montant total de 3.100.000 € T.T.C selon le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, rattachée au programme P080 Développement d'entreprises métropolitaines, Autorisation de Programme n°21 2 031 BP 14.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

2021201400 « Aides aux entreprises 2022-2026 »

Montant total : 3 100 00,00€ TTC

CP 2022 : 700.000 € TTC

CP 2023 : 800.000 € TTC

CP 2024 : 800.000 € TTC

CP 2025 : 700.000 € TTC

CP 2026 : 100.000 € TTC

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211130-2021_CT2_524-DE
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Aides aux entreprises 2022-2026"

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	57
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue	29
Pour	57
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le 02 DEC. 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211130-2021_CT2_524-DE
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021